**Avertissement**

La Fédération Nationale de l’Habillement vous informe sur la législation sociale. Ces textes ont un caractère indicatif et non-exhaustif : ils relèvent, en effet, exclusivement de l'information juridique à but documentaire et ne traite pas tous les cas particuliers. Vous êtes responsable de la consultation, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie qui ne vous dispense ni de votre obligation de vous informer par vous-même ni de recourir aux conseils personnalisés d’un professionnel du droit.

**Entête entreprise**

**Information du salarié sur les heures de repos compensateur équivalent annexée au bulletin de paie**

Nom et prénom du salarié : ......

Madame, Monsieur,

Par la présente annexe à votre bulletin de salaire, nous vous informons sur les heures de repos compensateur du fait d’heures travaillées au-delà de l'horaire habituel.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois concerné :** |  |
| **Nombre d’heures supplémentaires effectuées ce mois-ci :** |  |
| **Nombre d’heures supplémentaires effectuées depuis le début de l’année :**  |  |
| **Nombre d’heures acquises au titre du repos compensateur équivalent en temps ce mois-ci :** |  |
| **Date d’échéance de prise des heures acquises ce mois-ci (dès lors que 7 heures sont capitalisées) :** |  |
| **Nombre d’heures acquises au titre du repos compensateur équivalent en temps le mois dernier :** |  |
| **Nombre d’heures prises au titre du repos compensateur équivalent en temps le mois dernier et dates :** |  |
| **Nombre d’heures restant à prendre et échéances :** | Heures acquises en … (mois) : … h à prendre avant le ….Heures acquises en … (mois) : … h à prendre avant le ….Heures acquises en … (mois) : … h à prendre avant le …. |

Les modalités de prise de ces heures acquises sont celles définies par décision unilatérale datée du …… .

Vous reconnaissez par la présente avoir été parfaitement informé(e) de vos droits.

Fait à ...... *(lieu)*, le ...... *(date),* en deux exemplaires

Signature du salarié

*(précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)*